

Il ne faut pas que les dirigeants tardent à chercher un soutien



DE

Entretien avec

VIRGINIE VERFAILLIE TANGUY
présidente,
**ASSOCIATION
POUR LE RETOURNEMENT
DES ENTREPRISES (ARE)**

Virginie Verfaillie Tanguy est la présidente de l'Association pour le Retournement des Entreprises (ARE), constituée en 2002 sous l'impulsion de Nicolas de Germay et qui regroupe plus de 250 membres, tous professionnels du redressement des entreprises en difficulté. Elle promeut la culture du rebond en faisant de l'ARE un outil précieux pour les entreprises éreintées par la crise sanitaire.

DÉCIDEURS. Depuis votre élection à la présidence de l'ARE début 2020, quels chantiers avez-vous mis en œuvre et comment ont-ils évolué avec la crise sanitaire ?

Virginie Verfaillie Tanguy. Avant d'attaquer de nouveaux chantiers, je me suis attachée à prolonger le travail qui avait été fait sur l'organisation de l'association en groupes ou en comités afin d'impliquer au maximum nos membres et de développer nos actions. Sur le terrain de la formation, le comité des partenariats universitaires animé par Douglas Rosefsky faisait déjà un travail remarquable auprès des étudiants. J'ai souhaité constituer une nouvelle commission dédiée à la formation pour les professionnels du retournement, qu'ils soient membres de l'association ou non, aux dirigeants d'entreprises et à leurs conseils.

« Nous constatons un trop grand nombre de canaux d'information. On finit par s'y perdre »

Par ailleurs, je m'attache à ce que l'ARE soit force de proposition auprès des pouvoirs publics. Un premier pas avait déjà été franchi lors de la campagne présidentielle de 2017. Nous avons alors émis plusieurs recommandations sous la présidence de Jean-Dominique Daudier de Cassini, dont certaines ont été suivies dans le cadre de la loi Pacte du 22 mai 2019. Pour aller encore plus loin, nous avons renforcé le Comité des lois, des techniques et des pratiques et avons lancé le think tank de l'ARE qui

produit articles, tribunes et notes techniques et qui, surtout, a un effet catalyseur pour faire avancer la réflexion.

Quels outils avez-vous mis en place pour soutenir les entreprises en difficulté ?

Pendant la crise, nous avons rapidement développé un site internet « SOS Entreprises Coronavirus » à destination des entreprises, dont les TPE. Celui-ci n'est désormais plus mis à jour mais il s'est avéré très utile ces derniers mois et plus pratique que d'autres sites officiels. Cependant, aujourd'hui, nous constatons un trop grand nombre de canaux d'information. On finit par s'y perdre. Dans le cadre des propositions que nous sommes en train d'élaborer, une d'entre elles est justement de simplifier l'accès à l'information.

Avez-vous été écoutés par le gouvernement depuis le début de la crise ?

Forts de notre expérience de mars 2017, nous avons travaillé sur des propositions à la fois complètes et cohérentes sur la réforme des sûretés ainsi que sur la transposition de la directive restructuration et insolvabilité. Je suis convaincue que ces propositions vont intéresser la chancellerie et sont susceptibles d'être entendues.

Les mesures de soutien aux entreprises déployées par les pouvoirs publics ont-elles été suffisantes ?

Je suis très admirative du dispositif qui a été mis en œuvre ainsi que de la réactivité du gouvernement. Actuellement, nous constatons une baisse significative des défaillances d'entreprises, ce qui veut dire que ce dispositif porte ses fruits. La question sera de savoir par quels outils, demain, nous pourrions renforcer les fonds propres des entreprises.

Allons-nous devoir faire face à une vague de défaillances d'entreprises au cours des prochains mois ?

La dernière étude Altares fait apparaître qu'au troisième trimestre 2020, le nombre de procédures est toujours à la baisse. On constate cependant que la proportion de liquidations judiciaires augmente. Alors qu'elles représentaient 68,4 % des procédures à l'été 2019, elles en représentent 75,8 % au troisième trimestre 2020. Très certainement des entreprises qui ne peuvent bénéficier des mesures type PGE et dont les charges comme les loyers continuent à courir.

« Si le dispositif actuel n'est pas complété par des mécanismes de renforcement des fonds propres, nous risquons de nous heurter à une vague de défaillances »

Toutes les mesures mises en place ont en effet permis de mettre sous assistance respiratoire certaines entreprises. Elles ne peuvent qu'être maintenues en l'état,

car l'incertitude dans laquelle nous vivons risque de faire émerger une grande précarité qui doit être évitée à tout prix. Toutefois, si le dispositif actuel n'est pas complété par des mécanismes de renforcement des fonds propres, nous risquons de nous heurter à une vague de défaillances. Il est certain que le ministère de l'Économie et des Finances y travaille, de même que les régions.

Quels conseils donnez-vous aux dirigeants pour une sortie pérenne de la crise ?

Je leur dirais de faire travailler leurs équipes sur les facteurs d'amélioration du fonctionnement de leur entreprise. Il faut repenser les modèles et l'ARE a d'ailleurs mis en ligne des fiches dédiées pour les dirigeants, rédigées par les managers de crise membres de l'association. C'est de l'opérationnel que naîtra la pérennité de l'entreprise.

Il ne faut pas que les dirigeants tardent à chercher un soutien. Entre les CIP [Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises], les CRP [Commissaire aux restructurations à la prévention], les tribunaux de commerce mais aussi les conseils, tout un écosystème est là pour écouter leurs difficultés et les accompagner pour les résoudre. Il n'y a pas de honte à demander de l'aide. ♦

Propos recueillis par Béatrice Constans



© alphaspirit.it